



LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE 3 DECEMBRE 2016 – CHOLET

L'assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Natation des Pays de la Loire s'est déroulée le 3 décembre à Cholet.

Le Président Dominique TROCHERIE étant absent pour raisons personnelles, cette Assemblée était présidée par le Secrétaire Général Joël PINEAU.

Etaient présents :

LOIRE ATLANTIQUE	VOIX
AND BLAIN	3
AS CARQUEOU	8
NANTES NATATION	17
NANTES ASPTT	10
ASB REZE	6
ST HERBLAIN NATATION	7
ST NAZAIRE AN	13
ST SEBASTIEN NATATION	13

MAINE ET LOIRE

ANGERS NATATION	14
ANGERS NAT SYNCHRO	4
A.S.AVRILLE	12
CN BEAUPREAU	4
CHALONNES OS	3
CHEMILLE CNAA	3
CHOLET AC	13
LONGUE	4
ROCHEFORT	3



LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

MAYENNE	VOIX
STADE LAVLLOIS	11
SARTHE	
CN LE MANS	10
VENDEE	
CN FONTENAY LE COMTE	7
ST JEAN DE MONTS CN	3

Appel nominal des clubs soit : 21 clubs pour 168 voix

4 scrutateurs ont été désignés pour le dépouillement :

Brigitte HOULGARD

Frédéric DABIN

Jacques CHARDONNEAU

Gaëlla BOHN

Joël PINEAU Secrétaire Général ouvre la séance à 19 h.

Il rappelle, que 7 modifications des statuts Fédéraux ont été proposées à l'A.G.E de la FFN le 15 octobre dernier.

Quatre de ces propositions sont présentées en modifications des statuts du comité régional de natation des Pays de la Loire.

Pour que ces modifications soient adoptées ; il faut obtenir les 2/3 tiers des voix représentées soit 112 voix

Lecture des modifications :

Terme COMITE REGIONAL remplacé par LIGUE REGIONALE

adopté à l'unanimité avec 168 Voix

Article 1 : Buts

Rajout dans le paragraphe « Natation Santé »

Adopté avec 156 voix

Article 8 :

Le comité régional est administré par un Comité Directeur de 31 membres, dont 1 médecin licencié et une représentation féminine selon les dispositions prévues à l'article 8 des statuts fédéraux et 8 du règlement intérieur fédéral



LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Modifications proposées

La Ligue Régionale est administrée par un Comité directeur de **25 membres, dont un médecin licencié avec une représentation minimale de 40 % de chacun des sexes soit 10 sièges**

Adopté avec 161 voix

Article 9 :

Dernier paragraphe

....Les unes et les autres devront être licenciés à la FFN sur le territoire du Comité Régional Intéressé.

Modification proposée.

....Les unes et les autres devront être licenciés **depuis au moins 24 mois à la FFN et être licenciés sur le territoire de la Ligue Régionale.**

Adopté avec 165 voix

L'ensemble des modifications proposées sont adoptées. Joël PINEAU clôture cette assemblée et invite les clubs à un pot de l'amitié.

L'Assemblée Générale Régionale Elective se déroulera le 21 janvier Nantes (Maison des Sports)

**Le secrétaire Général du Comité Régional de Natation
Joël PINEAU**